

UNE ANNÉE ANNIVERSAIRE DE NOS DROITS DE CITOYENNES ACTIVES pour impulser de nouveaux possibles

2014 est un anniversaire pour toutes les femmes, un anniversaire qui se fête. En effet, il y a 70 ans, le 21 avril 1944, grâce à l'impulsion du ministre communiste, Fernand Grenier, les femmes obtiennent le droit de voter, d'être élues, de prendre toutes leurs places dans l'espace public, d'exercer le pouvoir à égalité avec les hommes, près d'un siècle après eux.

Ce droit est un acte fondateur des droits des femmes. Revendiqué sous la Révolution française, il est sans cesse refusé, la société patriarcale confinant les femmes dans leur rôle « naturel » d'épouse, de mère, pour procréer, élever et éduquer les enfants. Leur quotidien est sous tutelle masculine. Aux hommes la raison et la cité, aux femmes les sentiments et le foyer.

Que de chemin parcouru depuis ! Que de luttes féministes, sociales, politiques menées en permanence pour s'émanciper de la domination patriarcale et de l'oppression capitaliste ! Et

que de luttes à mener en ce XXI^e siècle quand le travail féminin sert de laboratoire au patronat pour accentuer la précarité, quand le droit à l'avortement est remis en

cause en Espagne, quand l'écart de salaires femmes/hommes est encore de 27 %, quand seulement 155 femmes sur 577 sont députées, quand les stéréotypes sexistes ont la vie dure, quand on entend dans les rangs de l'Assemblée nationale des propos sexistes lors du « mariage pour toutes et tous », appelant à un ordre moral qui veut gérer nos vies, allant jusqu'à l'indécence de dire que les femmes doivent répondre aux pulsions irréprouvables des hommes pour justifier leur accord sur le système prostitutionnel !

Actuellement, quand les élus, au plus haut niveau de l'État, tournent le dos aux engagements, assoient la suprématie des marchés financiers sur toute la société et nous imposent l'austérité et la régression de nos droits, il ne faut pas s'étonner que cette politique conduise des citoyen-e-s à s'abstenir à certaines élections.

Pourtant, les aspirations à l'égalité, au progrès social sont vivaces. Elles ne peuvent se développer que si les citoyen-e-s prennent en main leur destin et s'engagent pour impulser de nouveaux possibles. Oui, nous voulons redonner le goût de la politique, donner sa place à chacun-e, transformer les mentalités, partager tous les pouvoirs à responsabilité égale, instaurer la proportionnelle pour faire respecter le pluralisme et le vote des Français-e-s. Oui, nous sommes déterminées, en 2014 :

- à participer à toutes les initiatives pour conquérir l'égalité dans tous les domaines de notre vie privée et publique
- à revendiquer une politique de gauche qui allie justice sociale, nouveau modèle productif et nouvelle ère démocratique
- à appeler à voter pour nos candidat-e-s aux élections municipales s'engageant sur ces valeurs d'égalité et de progrès social au service des populations.

Nous aurons de bonnes occasions de nous retrouver.

Élisabeth Maugars

animatrice du collectif Féminisme/droits des Femmes PCF 37

Féminisme

Commu

sur le site du PCF

www.pcf.fr/femmes

commission

Droits des femmes/féminisme

JANVIER 2014

Activité de la commission nationale

Loi cadre :

interview de Brigitte Gonthier-Maurin,
délégation aux droits des femmes du Sénat

Page 2

Congrès du PGE, réseau *El-Fem* :
les luttes féministes sont indissociables
d'un changement de société

Page 4

Toutes solidaires, toutes égales en Europe :
Avortement libre et gratuit !

Page 5

Maternité des Lilas : on ne lâche rien

Page 7

Communiqués :

Chili - Tunisie

Page 8

Activité unitaire

Solidarité avec les femmes espagnoles

L'égalité maintenant

Page 9

Agenda

Page 11

LOI CADRE égalité femmes/hommes

Après le Sénat, l'Assemblée nationale a examiné et voté le projet de loi présenté par le gouvernement concernant la loi cadre dite pour l'égalité entre les hommes et les femmes, proposée par Najat Vallaud-Belkacem, ministre aux Droits des femmes.

En septembre 2013, le Sénat, et notamment la délégation aux droits des femmes, avait enrichi ce projet de loi de nombreux amendements, dont plusieurs sont attendus des mouvements féministes depuis de nombreuses années. Nous avons donc interviewé **Brigitte Gonthier-Maurin, sénatrice PCF des Hauts-de-Seine, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.**

Quels ont été les recommandations ou amendements retenus par le Sénat ?

La délégation aux droits des femmes que je préside a été amenée à se prononcer sur le projet de loi initial et a formulé 35 recommandations, adoptées à l'unanimité. Seize d'entre elles ont pu être retranscrites sous forme d'amendements, que j'ai défendus lors du débat au Sénat en septembre dernier. La délégation a donc permis d'apporter un nombre non négligeable de modifications – grâce à l'adoption de neuf amendements, un record pour la délégation. Notre détermination en séance a permis, parfois, de passer outre les réticences de la commission des lois ou du gouvernement.

Prenons l'exemple de la médiation pénale, sujet qui me tenait à cœur de faire avancer dans ce texte. La délégation, contre l'avis du gouvernement et de la commission des lois, a obtenu qu'en cas de violences conjugales le recours à la médiation pénale soit désormais exclu. Nous souhaitons qu'il soit pris acte de l'inadéquation de cette procédure, puisqu'elle revient à mettre face à face, dans une situation faussement égalitaire, l'auteur des violences et la victime, et ne peut que contribuer au renforcement des phénomènes d'emprise.

Pour les femmes étrangères, nous avons réussi à faire voter la gratuité pour la délivrance des titres de séjour aux bénéficiaires de l'ordonnance de protection, ainsi que le renouvellement, du titre de séjour pendant toute la durée de la procédure pénale.

Sur la parité, nous avons fait inscrire à l'article 1er l'accès aux mandats électoraux et aux fonctions électives qui n'y figurait pas, alors même que cet article énumère les principaux domaines d'activité de la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

À l'article 16, qui renforce les obligations générales des chaînes de télévision publiques en matière de promotion de l'égalité et de la lutte contre les préjugés sexistes, rien n'était prévu pour les chaînes privées, si ce n'est la diffusion de programmes relatifs aux préjugés sexistes et aux violences faites aux femmes qui s'applique à l'ensemble des chaînes. J'ai défendu et fait adopter un amendement permettant que le CSA mette en place des indicateurs chiffrés de l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les services privés de télévision. Ces indicateurs devraient porter à la fois sur le contenu des programmes et sur la présence des femmes à l'antenne ainsi que sur les rôles qui leur sont attribués.

À l'inverse, sur la question de l'égalité professionnelle, le débat est resté très fermé s'agissant par exemple du travail à temps partiel et de la précarité. Nos ajouts ont donc été de moindre importance, si ce n'est une prise en compte plus concrète des questions d'égalité professionnelle dans les négociations annuelles sur les salaires obligatoires au sein des branches ou par exemple d'obtenir la remise par le gouvernement, avant le 31 décembre, d'un rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les entreprises de moins de cinquante salariés. Afin que les femmes des PME et des TPE ne soient pas les grandes oubliées de l'égalité professionnelle.

Le volet « égalité professionnelle » est le point faible de ce projet de loi. L'accord national interprofessionnel contribue à maintenir les inégalités professionnelles femmes/hommes ! Pourtant, au cœur de l'accès à l'égalité, il y a la question de l'indépendance économique des femmes et donc celle de l'égalité salariale.





activité de la commission nationale

loi cadre égalité femmes/hommes interview Brigitte Gonthier-Maurin

Quels sont les objectifs retenus ou pas à l'Assemblée nationale ?

Les choses ne sont jamais acquises, comme le montre l'examen du texte à l'Assemblée nationale. Ainsi, je ne peux que déplorer que les députés soient revenus sur la suppression de la médiation pénale en cas de violences conjugales pour la réintroduire avec cette mention : « *que si la victime en a fait expressément la demande* ». J'ai expliqué en quoi cela n'avait pas de sens.

De la même façon, la délivrance de plein droit d'une carte de séjour *Vie privée et familiale* aux victimes de violences et de la traite des êtres humains a été supprimée, à la demande cette fois du gouvernement.

Par contre, la modification proposée du code de la santé publique qui supprime la notion de « situation de détresse » pour l'IVG est un symbole important, alors même qu'en Espagne le droit à l'avortement est gravement remis en cause.

Autre amélioration, l'Assemblée nationale a ajouté tout un chapitre consacré à la parité et à l'égalité dans les collectivités territoriales et des dispositions permettant d'introduire ou d'accélérer la parité dans un certain nombre de conseils

d'administrations « publics » et d'ordres professionnels.

Cette loi est-elle suffisante pour couvrir le champ de toutes les inégalités femmes/hommes ?

Ce texte aborde, dans une perspective intégrée, des aspects de la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est une bonne chose, tant il est vrai qu'une société qui violente, ignore les femmes, se violente elle-même.

Mais celles et ceux, dont je suis, qui attendaient une véritable loi cadre, restent un peu sur leur faim quant au contenu effectif du projet de loi. Nous avons donc travaillé à son enrichissement, comme la ministre Najat Vallaud-Belkacem nous y avait d'ailleurs invités. C'est ce qui a guidé le travail que j'ai conduit avec la délégation. Considérons que ce texte constitue un premier jalon vers une approche intégrée. D'autres seront nécessaires et notamment lors de la deuxième lecture au Sénat.

Nous mesurons chaque jour le chemin qui nous sépare encore d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes. L'intervention massive des féministes, d'un nombre de plus en plus grand de femmes et d'hommes, reste déterminante.

1944 - 2014

70 ans du droit de vote des femmes

À l'initiative du collectif Féminisme/droits des Femmes du PCF 37 et de l'Amicale des Vétérans 37, une vidéo/documentaire est en cours de réalisation. Elle recueille des témoignages d'historien-nes, chercheuses au CNRS, militant-e-s, députées, sénatrices... pour s'interroger sur les rapports entre les sexes et ce pourquoi le droit de vote et d'éligibilité est arrivé à ce moment historique.

Cette vidéo sera projetée dans la semaine de la Journée internationale de luttes des droits des femmes

le samedi 1er mars 2014 à 16 h 30

à Tours, salle de l'imprimerie, 35 rue Bretonneau

Dans le cadre de la journée internationale pour les droits des femmes, notre commission nationale s'associe à l'initiative afin d'en faire un événement retentissant et rappeler combien le droit de vote des femmes et leur éligibilité fut une lutte importante.

Elle se poursuit aujourd'hui par l'action pour une réelle parité femmes/hommes à tous les niveaux de la société.

EL-FEM

les luttes féministes sont indissociables d'un changement de société

Dans le cadre du quatrième congrès du PGE en décembre dernier, le réseau *El-Fem* a organisé, la veille de l'ouverture, une assemblée des féministes.

Laurence Cohen, dans le précédent bulletin, a déjà fait part des difficultés rencontrées lors de cette assemblée, non seulement en terme d'organisation, mais également, du fait du manque d'intérêt des délégations, avec pour effet un nombre moindre de participant-e-s.

Mais malgré ces difficultés, et malgré nos divergences, nous dénonçons unanimement la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les femmes d'Europe.

Par la remise en cause, dans chaque pays, des services publics, qui plonge les femmes dans la précarité et les renvoie vers des charges supplémentaires, par la multiplication des ingérences religieuses en Pologne, en Italie, en Espagne et en France, par la recrudescence des idées d'extrême droite qui attaquent frontalement le droit fondamental des femmes à disposer de leurs corps (accès pour toutes à L'IVG, à la contraception, à la PMA), les libertés des femmes sont systématiquement bafouées.

Elles l'ont été particulièrement violemment, quelques jours avant le congrès, avec le rejet, par le Parlement européen, de la résolution portée par Edite Estrela, du Parti socialiste portugais, renvoyant ainsi les droit des femmes à la compétence de chaque État.

Les manifestations, programmées le 1er février un peu partout en Europe en solidarité avec les Espagnoles, devraient être le signal d'un engagement du PGE en faveur du droit à l'avortement partout.

La crise économique qui touche toute l'Europe impacte particulièrement les femmes en renforçant la précarité, le chômage, en généralisant les bas salaires et les temps partiels imposés, générant ainsi de nouvelles difficultés, notamment en matière d'accès au logement. Les femmes, partout en Europe, sont devenues les plus pauvres parmi les pauvres.

Dans ce contexte, les féministes du réseau *El-Fem* ont décidé de faire du combat des femmes pour leurs droits une priorité. La riposte doit être européenne et le PGE doit en être l'artisan. Et pour conjuguer les luttes, la manifestation en France du 9 juin dernier peut être envisagée à l'échelle de l'Europe. Par ailleurs, il a été décidé de s'intéresser d'avantage à la question du travail gratuit des femmes, pour permettre de repenser l'organisation du travail et de lutter contre l'ancrage du patriarcat dans nos sociétés. Reconnaître le travail de soins et questionner la division sexuelle du travail pourrait également permettre l'évolution des mentalités. Une approche économique féministe est plus que jamais nécessaire.

La visibilité des féministes est une de nos exigences dans nos partis. Les femmes doivent prendre toute leur place et il est essentiel que nous prenions la parole sans se contenter d'être représentées. Nous réaffirmons que la lutte féministe est indissociable de celle pour un véritable changement de système économique, et nous voulons être entendues.

Colette Mô



TOUTES SOLIDAIRES, TOUTES ÉGALES EN EUROPE avortement libre et gratuit !

Le 20 décembre, en Espagne, le gouvernement conservateur dépose un projet de loi n'autorisant l'avortement que dans deux cas, le viol et lorsque la santé physique et psychologique de la mère est menacée, un projet de loi inédit qui remet en cause le droit à l'avortement pour toutes les femmes qui le souhaitent, un recul sans précédent pour l'Espagne.

Ce projet de loi vient s'ajouter aux positions du gouvernement polonais qui, il y a trois ans, a voté l'abrogation du droit à l'IVG, puis aux législations d'autres pays comme l'Irlande et Malte, où encore aux restrictions en Hongrie qui au fond remettent en cause ce droit.

Les menaces de suppression du droit à l'avortement en Espagne suscitent partout de la colère et de fortes mobilisations de femmes et d'hommes attachés au respect des droits à la maternité choisie. Dès le 27 décembre 2013, des organisations féministes, des syndicats, des partis de gauche se sont rassemblés en France devant l'ambassade d'Espagne pour marquer leur solidarité avec les femmes espagnoles et exiger le retrait de ce projet de loi. Depuis cette manifestation, les organisations continuent de travailler ensemble et appellent à d'autres rassemblements à Paris et à Bruxelles.

À Paris, le 19 janvier, la manifestation des *Pro-vie* (article de *l'Humanité* du 20 janvier) n'a pas manqué de faire référence au projet de loi espagnol pour exiger aussi l'interdiction du droit à l'avortement en culpabilisant les femmes.

En France, les politiques de santé publique sont mises à mal : 130 centres d'interruption de grossesse sont aujourd'hui fermés, seules les mobilisations longues, collectives et tenaces ont permis d'éviter la fermeture de quelques centres comme celui de l'hôpital Tenon.

Bien que la loi cadre sur l'égalité femmes/hommes, en discussion actuellement à l'Assemblée nationale, porte la suppression de la notion de « demande d'avortement pour situation de détresse », faute de structures, des milliers de Françaises ayant dépassé les délais autorisés se rendent actuellement en Espagne pour avorter.

Au-delà de la France, une nouvelle migration génésique des femmes est née à l'échelle européenne et au-delà : par exemple, les femmes du nord du Maghreb se rendent également en Espagne pour avorter.

Pour éviter un tel retour en arrière, dans de nombreux pays européens les femmes appellent à manifester en solidarité avec les femmes espagnoles qui, le 1er février, manifesteront à Madrid. Le PCF et le Front de gauche s'inscrivent dans l'action pour le droit à l'avortement. Nous sommes présents aux côtés de 60 organisations féministes, syndicales et politiques de gauche.

Ensemble, nous manifesterons aussi le samedi le 1er février pour marquer notre solidarité, exiger le retour d'une réelle politique de santé publique et la re-création des centres IVG dans les hôpitaux publics, l'allongement des délais en matière d'avortement (actuellement 12 semaines), et une autre législation européenne garantissant partout, dans tous les pays européens, le droit à l'avortement.

Au-delà de l'appel à manifester le 1er février, le collectif d'organisation pour le respect du droit à l'avortement s'organise d'ores et déjà pour agir à nouveau à d'autres moments. Il lance également le défi de manifester à Bruxelles en mai avant les élections européennes.

À l'approche des élections municipales, il est important que nos candidates et candidats inscrivent, dans leur programme local, la proposition de maintien ou de création de centres de santé et de centres du planning familial, notamment dans les grandes villes, communautés de communes ou agglomérations.

De même, à quelques semaines des élections européennes, et comme le souligne Jacky Hénin dans son communiqué (*page suivante*), nous proposons que nos candidates et candidats portent l'adoption du rapport de Madame Estrela, et une législation européenne garantissant les droits des femmes et notamment le droit à la maternité choisie.

Élisabeth Ackermann



Jacky Hénin, député européen PCF/Front de gauche, le 10 décembre 2013

Droits des femmes : le Parlement européen plus réactionnaire que jamais

Les catholiques conservateurs viennent aujourd'hui de gagner la bataille qu'ils avaient lancée au sein du Parlement européen contre le rapport de Mme Estrela (socialiste portugaise), sur la santé et les droits sexuels et génésiques.

Le rapport de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, présidée par Mikael Gustafsson, rappelle :

- que les femmes et les hommes doivent pouvoir disposer de « *la liberté fondamentale de décider de leur vie sexuelle et reproductive, y compris de décider s'ils souhaitent avoir des enfants et à quel moment* » et de bénéficier des moyens de contraception sûrs, modernes et accessibles
- que « *les coupes budgétaires en matière de santé publique restreignent encore l'accès aux soins et services de santé* »
- que l'éducation sexuelle obligatoire est essentielle pour que les jeunes vivent mieux leur sexualité et pour lutter contre les discriminations de genre alors

nombre de jeunes sont confrontés tôt à des contenus pornographiques en accès libre sur internet.

Ceux qui prétendent défendre les droits de la famille ont aujourd'hui voté contre un accès pour tous aux services de santé, indépendamment du revenu, de l'âge ou de la situation géographique (zone rurale) et contre les droits et les libertés des femmes.

Ce rapport n'est pas juridiquement contraignant et se contente d'établir des recommandations aux États-membres. Mais pour certains députés c'était une occasion à ne pas manquer de courir après les voix de l'extrême droite et de satisfaire des organisations comme la « *manif pour tous* ».

Alors que les droits des femmes représentent l'un des rares domaines dans lesquels le Parlement européen poussait dans le bon sens, ce vote est le symbole d'une dérive réactionnaire qui gagne du terrain en Europe et au sein des institutions publiques.

La résolution alternative des groupes PPE et ECR a recueilli une courte majorité avec 334 vote pour 327 vote contre et 35 abstentions.

les Espagnoles doivent pouvoir décider : NON à la remise en cause de l'interruption volontaire de grossesse !

Le gouvernement espagnol revient sur le droit à l'avortement. C'est une concession à l'Église et à la droite la plus conservatrice, et un terrible retour en arrière. Promesse de campagne du conservateur Mariano Rajoy, ce projet voit le jour à la veille de Noël et risque fort d'être approuvé par le Parlement, le Parti populaire y étant majoritaire.

Cette loi, si elle était votée, remettrait totalement en question le droit à l'avortement acquis de haute lutte en Espagne et replacerait ce pays parmi les pays européens les plus restrictifs en ce domaine.

Les associations féministes et les partis de gauche se mobilisent contre ce texte qui est le plus prohibitif depuis la fin de la dictature quand l'IVG était purement et simplement interdite. Nous voulons les assurer de tout notre soutien. Nous condamnons, avec la plus grande fermeté, cette remise en cause d'un droit

fondamental, cette atteinte à la liberté des femmes de choisir d'avoir un enfant ou pas, du moment de leur maternité.

Il est très inquiétant de voir un peu partout en Europe une montée des intégrismes, entraînant une attaque frontale contre la liberté et l'autonomie des femmes. Le Parti communiste français appelle les démocrates de tous les pays d'Europe à exprimer leur colère contre cette loi inique et leur solidarité à l'égard des femmes et des hommes en Espagne qui revendiquent le droit à l'IVG.

Laurence Cohen, responsable nationale
Droits des femmes/féminisme

Gilles Garnier, responsable national Europe
et membre de la direction du Parti de la gauche européenne
Anne Sabourin, membre de la direction du Parti
de la gauche européenne

l'avortement est un droit

À l'approche de la marche annuelle organisée par les *pro-vie* à Paris, le Parti communiste français tient à souligner à nouveau la gravité de la situation concernant le respect des droits sexuels et reproductifs, dont l'IVG, en France et en Europe.

Nous nous opposons aux velléités du gouvernement espagnol qui s'apprête à adopter la législation la plus rétrograde en matière de droit à l'avortement depuis des décennies. Cette menace pour les femmes d'Espagne s'ajoute à des régressions effectives en Pologne

et dans d'autres pays européens. Le rejet du rapport Estrela par le Parlement européen en décembre confirme ces dérives extrêmement dangereuses pour une Europe qui se prétend fondée sur le respect des droits humains.

Nous voulons une Europe qui garantisse le droit à la maternité choisie. Nous serons en France, en Espagne et ailleurs en Europe, dans la rue le 1er février pour rappeler que l'avortement est un droit pour toutes.

Laurence Cohen
responsable nationale Droits des femmes/féminisme

MATERNITÉ DES LILAS

une histoire de lutte des femmes

La maternité des Lilas a toujours été en pointe en matière d'accueil, d'accouchements, de suivi des femmes. Elle fait partie de ces structures qui ont toujours développé des prises en charge au plus près des demandes des femmes, des couples, des familles. Je pense en particulier au courant de l'accouchement sans douleur prôné notamment par le Docteur Lamaze dans les années 50. Grand lieu de liberté, les femmes ont également pu y bénéficier de l'accès à la contraception, à l'IVG, dans le respect de leurs droits. Une maternité comme on en aimerait une dans chacun de nos territoires.

La maternité des Lilas fête ses 50 ans et ses locaux sont vétustes. Une première et longue mobilisation de deux ans a permis d'obtenir qu'elle soit reconstruite aux Lilas, le maire acceptant de « geler » des terrains à cet effet. Mais c'était sans compter sur l'intervention de l'Agence régionale de santé qui, de contestation du projet en contestation, l'a fait échouer. Et, malgré l'engagement du candidat Hollande, il n'est plus question aujourd'hui de reconstruction aux Lilas, mais de relocalisation dans l'hôpital de Montreuil dont les locaux ne sont ni adaptés ni dans les normes. L'argument invoqué par les organismes de tutelle, dont le ministère de la Santé, est que le coût de la reconstruction est trop élevé. Ainsi, malgré le changement de gouvernement, les objectifs de la loi HP-ST, appelée plus communément loi Bachelot, demeurent. Il faut réduire les coûts de la santé, quelles qu'en soient les conséquences. Il faut poursuivre les

fermetures de petites structures, les regroupements ou restructurations d'établissements.

C'est contre cette logique « d'hôpital-entreprise » que j'ai présenté, avec mon groupe au Sénat, un moratoire contre ce remodelage des structures hospitalières publiques. Pour rappel, le nombre de maternités est passé de 1369 en 1975 à 554 en 2008, alors même que le nombre de naissances augmentait durant cette période. Malheureusement, la ministre a appelé à son rejet et seul le groupe EELV a soutenu notre proposition. La lutte ne va pas s'arrêter là car les syndicalistes, les membres des comités de soutien et des coordinations des hôpitaux de proximité, les militant-e-s communistes vont continuer à s'en emparer comme d'un outil pour faire cesser cette hémorragie mortifère pour l'avenir de la santé publique. Quant à la maternité des Lilas, j'ai initié un appel de près de 150 élu-e-s pour que le président de la République reçoive une délégation et arbitre la situation.

Porteurs de ces différentes propositions, nous avons manifesté, de nouveau, samedi 25 janvier 2014 à l'appel du collectif, aux côtés des personnels, des femmes accompagnées de leurs enfants, des citoyennes et citoyens... Ensemble, nous avons exigé la reconstruction de la maternité aux Lilas.

L'action n'est pas finie, il faut que cette maternité ait les moyens de poursuivre son projet. Elle est, pour nous toutes, le symbole d'un accueil de qualité pour les femmes et les parents.

Laurence Cohen



nouvelle constitution tunisienne : une avancée historique dans l'histoire du monde arabe pour l'égalité femmes-hommes

Pour la première fois dans l'histoire de la Tunisie et au-delà, dans l'ensemble du « monde arabe », le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrit dans la Constitution. La plus haute source de droit dans la hiérarchie des normes consacre désormais cette égalité. C'est une avancée considérable sur le plan juridique comme sur le plan sociétal. Cela démontre que la Tunisie continue, malgré les obstacles, les attermolements, les reculs, les attaques, à avancer concrètement et en profondeur depuis 3 ans.

Comme de nombreux points dans le processus de discussion et d'adoption de la Constitution, la question de l'égalité des sexes a cristallisé les désaccords politiques et reflété les tensions qui traversent la société tunisienne. La tentative des forces conservatrices en présence, de faire adop-

ter le principe de « complémentarité de la femme envers l'homme » – qui aurait représenté un recul grave dans le mouvement d'ouverture porté par les actrices et acteurs de la révolution tunisienne en marche depuis 2011 – a finalement échoué. La participation effective des femmes aux processus d'élaboration des textes, à l'ensemble des débats et négociations, et à la prise de décision, est à souligner comme facteur majeur dans cette victoire.

Comme bien d'autres dispositions du texte finalement adopté, l'article qui concerne l'égalité femmes-hommes n'est pas sans contradictions ou lacunes. En effet, l'article 20 évoque l'égalité des « citoyens et citoyennes devant la loi ». C'est un premier pas historique. L'égalité réelle et complète reste encore à gagner.

Laurence Cohen
responsable nationale Droits des femmes/féminisme

les droits des femmes à l'honneur dans le gouvernement Bachelet

Le Parti communiste français salue la nomination de Claudia Pascual, membre du Parti communiste du Chili, au sein du gouvernement formé par Michelle Bachelet. Claudia est aujourd'hui à la tête du Service national des femmes, le SERNAM.

Cette nomination est d'importance et porteuse d'espoir, tant les droits des femmes sont constamment et dramatiquement attaqués au Chili. L'avortement y est strictement interdit, avec des conséquences tragiques en termes de mortalité maternelle. De même, les chiffres des violences faites aux femmes sont plus qu'alarmants et la loi se range rarement du côté des victimes. Jusqu'ici le SERNAM, créé en 1991, a toujours appliqué une politique soumise à une vision très conservatrice de la famille laissant sans réponse les attentes des femmes du Chili.

Michelle Bachelet a été particulièrement active au sein de l'ONU-femmes qu'elle a présidée durant 3 ans. Gageons qu'elle saura répondre aux attentes des femmes de son pays, aux urgences et à la gravité de leur situation, en particulier en transformant le SERNAM en ministère plénipotentiaire.

Nous tenons à apporter tout notre soutien à Claudia Pascual, communiste et féministe, engagée depuis des années aux côtés d'associations féministes. Elle peut compter sur notre solidarité. Dans une période si grave de remise en cause, en Europe, du droit à l'avortement, nous avons grand besoin de faire converger nos batailles.

Laurence Cohen
responsable nationale Droits des femmes/féminisme
Lydia Samarbakhsh
responsable Relations internationales

INFO

Nous avons le grand plaisir de vous annoncer la venue de Claire Chastain pour renforcer le secteur *Droits des femmes/féminisme*. Elle travaillera à mi-temps aux côtés d'Élisabeth Ackermann qui, avec beaucoup de responsabilité et de détermination, poursuit bénévolement son engagement féministe et communiste indéfectible.

Nous avons pu apprécier le travail de Claire au secteur international, aux côtés de Jacques Fath. Et ce n'est pas un hasard si c'est l'un des secteurs avec lequel nous avons toujours travaillé de manière transversale.

Bienvenue à Claire.

Laurence Cohen



NON À LA RÉGRESSION DES DROITS DES FEMMES EN ESPAGNE ET AILLEURS

la liberté face à l'obscurantisme

2014 : POUR NOS DROITS, POUR NOS CHOIX !

les féministes espagnoles organisent une manifestation à Madrid le 1er février

MANIFESTONS PARTOUT ENSEMBLE SAMEDI 1ER FÉVRIER

à Paris : 14 h Place Joffre (École Militaire) jusqu'à l'ambassade d'Espagne

mais aussi : **Le Havre, Tarbes, Bordeaux, Saint-Brieuc, Nantes, Marseille, Grenoble, Nice**
ainsi qu'à **Bruxelles, en Suisse, au Portugal, en Grèce**
et de nombreuses initiatives différentes formes dans de nombreux pays européens

LA LISTE DES SIGNATAIRES DE L'APPEL À LA MOBILISATION

ANCIC, CADAC, Collectif Tenon XXe, Mouvement Planning Familial confédéral, 40 ans de mouvement, APEL-Egalité, Association Droits des Femmes XXème, Association pour la Mixité, l'égalité la Laïcité, Association Nationale des Études Féministes, Association Nationale Sages-Femmes, Orthogénistes, Collectif 8 mars pour toutes, Collectif Oui oui oui, Collectif National pour les Droits des Femmes, Collectif de Pratique et de Réflexion Féministe Rupture, Comité Laïcité République, Coordination, Française pour le Lobby Européen des Femmes, Coordination lesbienne en France, Comité Femmes Manche 50, Demain les femmes(sud77), Du Côté des femmes, Encore Féministes, Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes, Femm'Ecolos, Femmes pour le Dire Femmes pour Agir, Fédération Régionale d'IDF du Planning Familial, Féminisme enjeux Théâtre de l'opprimé, Féminisme et géopolitique, Féministes pour une Autre Europe, Femmes en Résistance, Femmes Solidaires, FièrEs, La Grande Loge Féminine de France, L'Assemblée des Femmes, Les effRONTÉ-e-s, Lesbiennes of Color, Ligue du droit international des Femmes, Maison des Femmes de Montreuil, Maison des Femmes de Paris, Marche

Mondiale des Femmes France, Mouvement du Nid, Osez le Féminisme, Regards de femmes, Réseau Féministe Rupture, Réseau de Jeunes Féministes d'Europe MMF, Solidarité féministe, Attac, CNAFAL, Coordination Nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, FASTI, Fondation Copernic, Groupe Cadre de vie, l'Inter- LGBT, CAP21, Hétéros au boulot, Le Long Yang Club Paris, LGBT Formation Avignon, Les Enfants d'Arc-en-Ciel - Ligue des Droits de l'Homme, Marea Granate Paris, Médecins du Monde, Les Soeurs de La Perpetuelle Indulgence, Union des Famille Laïques, LMDE, Confédération Générale du Travail, Fédération Syndicale Unitaire, Syndicat général des lycéens, UNEF, Union Syndicale Solidaires, UL-CGT 20, Alternative Libertaire, Ensemble, Europe Ecologie Les Verts, Gauche Unitaire, Izquierda Anticapitalista (Espagne), Les Jeunes Écologistes, Lutte Ouvrière, Mouvement des Jeunes Communistes Français, Mouvement Jeunes Socialistes, Front de Gauche, Nouveau Parti Anticapitaliste, Parti Communiste Français, Parti de Gauche, Parti Socialiste, Union des Étudiants Communistes...

CONTRE LA PRÉCARITÉ, POUR DE MEILLEURS SALAIRES l'égalité maintenant

Avec les associations Femmes-égalité, Attac Genre, CNDF, Osez le Féminisme, Front de Gauche, PCF, PG, GU, Ensemble, nous menons une action depuis près de deux ans pour :

la revalorisation et l'augmentation immédiate des salaires dans tous les métiers féminisés
la reconnaissance des compétences, de l'expérience et de la pénibilité de ces vrais métiers

nous avons recueilli, à l'entrée des centres commerciaux, 18 000 signatures de la pétition
que nous entendons porter le samedi 8 février (fin de matinée) au ministre du Travail.

un appel au rassemblement sera lancé dans les prochains jours

Sous la direction de Laurence Cohen

Et si les femmes révolutionnaient le travail ?

Auditions de la Fondation Gabriel Péri

MAI-DÉCEMBRE 2012

Un ouvrage qui porte sur les inégalités professionnelles. Il repose sur l'engagement d'un groupe de travail issu de la commission nationale « Droits des femmes/féminisme » et de la Fondation Gabriel Péri.

Les inégalités professionnelles que subissent les femmes sont loin d'être marginales et elles se retrouvent à tous les niveaux de la société, notamment dans la sphère professionnelle et sont particulièrement justifiées par le rôle social qui leur est attribué .

Les différentes auditions nous éclairent sur le mécanisme bien rodé des inégalités femmes/hommes et démontrent du même coup que toutes améliorations des conditions de vie des femmes, dans l'entreprise, dans le foyer, comme dans la sphère publique et politique, sont porteuses de changement pour la société toute entière.

cette brochure est donc une aide précieuse dans les actions que nous avons à décider elle est à votre disposition, n'hésitez pas à en prendre connaissance

eackermann@pcf.fr

1^{er} février

Manifestations de solidarité avec les femmes espagnoles pour le maintien du droit à l'avortement dans plusieurs villes de France

8 février

Manifestation à l'appel du collectif Anti TVA et dépôt de 18 000 signatures exigeant l'égalité professionnelle femmes/hommes

15 février

Réunion de la commission nationale *Droit des femmes/féminisme* au CN

1^{er} - 8 mars

Initiatives dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes

CALENDRIER PERPÉTUEL CONSACRÉ AUX FEMMES

Empreintes d'elles

Françoise Bontoux et ses ami-e-s ont réalisé un calendrier perpétuel qui comprend 366 portraits dont 354 de femmes et 12 d'hommes. Il se veut une promenade à travers les continents, les âges et la diversité des femmes.

Au fil de leur lecture, elles et ils ont découvert des femmes extraordinaires, célèbres ou méconnues. Nombre d'entre elles ont été empêchées d'exercer leur talent parce que nées femmes et qu'elles ont fait fi des codes féminins. Ainsi, de Lucy, notre ancêtre, née en terre d'Afrique à des femmes d'aujourd'hui, elles et ils ont sélectionné celles qui ont fait avancer les droits humains, ont résisté, lutté, fait rêver. Qu'elles soient politiques,

artistes, sportives, scientifiques, Prix Nobel, écrivaines, pionnières, mythes, symboles, résistantes d'hier et d'aujourd'hui, elles témoignent avec 12 hommes féministes de la grande marche du féminisme.

Pour de plus amples renseignements ou pour vous procurer cette petite merveille de témoignages féministes, vous pouvez vous adresser à :

empreintesdelles@laposte.fr

Françoise Bontoux, ex-collaboratrice, durant plusieurs années, de la commission *Droits des femmes* » du PCF

